



Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies le 22 décembre 2010, pour continuer à exercer les compétences, les fonctions essentielles, les droits et obligations du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé leurs portes en 2015 et 2017, respectivement.

ACTIVITÉS JUDICIAIRES DU MÉCANISME

Conformément à son mandat, le Mécanisme a pris en charge des questions judiciaires très diverses, notamment l'exécution des peines, l'examen de décisions administratives, l'affectation des affaires, les procédures en révision, les nouveaux procès, les procédures en appel et pour outrage, les demandes d'annulation du renvoi d'affaires devant des juridictions nationales, la modification des mesures de protection accordées à des témoins, la consultation et la communication de documents, la modification des conditions de dépôt des documents, les demandes d'indemnisation et la désignation de conseils. Conformément à son statut, le Mécanisme dispose d'une liste de 25 juges indépendants comptant un Président, membre à plein temps du Mécanisme, et 24 autres juges qui travaillent à distance à moins qu'ils soient appelés à exercer leurs fonctions à l'une des divisions du Mécanisme.

AFFAIRES EN COURS*

- 1** affaire au stade de la mise en état | Félicien Kabuga
- 1** procès en appel | Jovica Stanišić et Franko Simatović
- 6** procédures pour outrage et faux témoignage
- 5** affaires faisant l'objet d'un suivi après leur renvoi devant des juridictions nationales

** Il ne s'agit que d'un aperçu des procédures dont est actuellement saisi le Mécanisme.*

6 Fugitifs

- 1** fugitif dont l'affaire relève de la compétence du Mécanisme
Protais Mpiranya
- 5** fugitifs dont les affaires ont été renvoyées devant les autorités rwandaises
Fulgence Kayishema, Charles Sikubwabo, Aloys Ndimbati, Ryandikayo et Phénéas Munyarugarama

47 personnes condamnées purgeant actuellement leur peine sous le contrôle du Mécanisme dans 13 états chargés de l'exécution des peines

TOUTES LES DÉCISIONS ET ORDONNANCES*

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|--------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| Arusha | 25 | 37 | 100 | 95 | 170 | 112 | 135 | 235 | 167 | 162 | 1,238 |
| La Haye | 0 | 42 | 92 | 114 | 235 | 294 | 344 | 233 | 184 | 157 | 1,695 |
| Total | 25 | 79 | 192 | 209 | 405 | 406 | 479 | 468 | 351 | 319 | 2,933 |

** Y compris les décisions et ordonnances rendues par le Président, la Chambre d'appel, les Chambres de première instance et les juges uniques.*